

	Département de l'Isère	République française	Envoyé en préfecture le 13/12/2025
	N° 2025 - 69	EXTRAIT DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Reçu en préfecture le 13/12/2025 Publié le 15/12/2025 ID : 038-213801145-20251204-202569-DE
04/12/2025	Décision modificative n° 1 – Budget annexe LCL « Locations Commerces et Logements »		

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 13
 Votants : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 28/11/2025.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 28/11/2025 par messagerie.

Présents : AIME Jean- Claude. CHORON Vincent. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENINCK Bruno. DULONG Aurélie. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DEYRIEUX Caroline (arrivée à 21h00). BARREL Natacha (arrivée à 21h02).

Excusée : DUGUA Véronique.

Absent : MERNISSI Chakib.

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient, à la demande du SGC de Roussillon, d'ajuster les crédits de certains comptes en section d'investissement, avant le 31 décembre 2025.

Il précise que les principaux besoins sont entre autres pour :

- Le règlement de la 1^{ère} annuité de l'emprunt de 1 000 000 €, dont les fonds ont été versés le 7 novembre 2025, annuité qui est prélevée en décembre 2025, conformément au contrat signé, et dont les intérêts sont en section de fonctionnement et le capital en section d'investissement
- L'ouverture des comptes en section d'investissement pour le mandatement des dépenses concernant les logements au Presbytère : création d'une douche au T2 et installation de nouveaux radiateurs à inertie au T3

Il lui précise qu'il convient donc de régulariser le budget annexe « Locations Commerces et Logements » 2025, par une décision modificative n° 1, dont il lui soumet le projet.

Il lui demande de bien vouloir se prononcer sur celui-ci.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget annexe « Locations Commerces et Logements »,

Considérant qu'il est nécessaire de créer les comptes d'imputation concernant la première annuité de l'emprunt souscrit en novembre 2025, soit celle de décembre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au bon compte d'imputation pour l'installation de la douche au T2 du Presbytère,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au bon compte d'imputation pour l'installation de radiateurs à inertie au T3 du Presbytère,

Considérant qu'il convient de modifier le budget annexe « Locations Commerces et Logements »,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de modifier le budget annexe « Locations Commerces et Logements » (LCL) 2025 par décision modificative n° 1 comme ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	↘ de crédits	↗ de crédits	↘ de crédits	↗ de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 334.00 €			
Total D 011 : Charges à caractère général	2 334.00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 334.00 €		
Total D 66 : Charges financières		2 334.00 €		
Total	2 334.00 €	2 334.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en cours		3 334.00 €		
Total D 16 : Emprunts et dettes assimilées		3 334.00 €		
D 2132 : Constructions bâtiments privés	9 738.00 €			
D 2135 : Instal. générales, agencements, aménagements		3 542.00 €		
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		2 862.00 €		
Total D 21 : Immobilisations corporelles	9 738.00 €	6 404.00 €		
Total	9 738.00 €	9 738.00 €		
Total général		0.00 €		0.00 €

- **Charge** M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du SGC du Roussillonnais
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
 Extrait certifié conforme par le Maire,
 A Clonas sur Varèze, le 5 décembre 2025,

Le Maire,
 Régis VIALLATTE



La secrétaire,
 Sylvie LEMAITRE